

**Objet : Réhabilitation et extension de la Rose des Vents- demande de financement auprès de l'Etat dans le cadre du plan de relance de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement locale) 2021**

N° : VA\_DEC2020\_457  
Service : Finances

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2020\_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération VA\_DEL2017\_24 du Conseil municipal du 28 mai 2017 décidant de la programmation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la réhabilitation et l'extension de la Rose des Vents.  
Vu la délibération VA\_DEL2019\_67 du Conseil municipal du 23 avril 2019 autorisant le lancement de la procédure du concours d'architecture restreint.  
Vu la délibération VA\_DEL2019\_198 du Conseil municipal du 15 octobre 2019 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation et d'extension de la Rose des Vents à Architecture Maria Godlewska.

### **décidons**

Dans le cadre de sa politique de préservation de son patrimoine, de sa mise en conformité et de la maîtrise de l'énergie, la ville de Villeneuve d'Ascq a décidé de programmer des travaux de réhabilitation et d'extension de la Rose des Vents.

Créée en 1996, la Rose des Vents dispose du statut de la « Scène nationale » depuis 1991.

Des travaux d'extension, de réaménagement et de mise en conformité ont été réalisés en 1989 et en 1996. Depuis, le site souffre de nombreux dysfonctionnements et rend l'activité complexe.

Le site, situé au cœur du centre-ville, à proximité de l'hôtel de ville et du forum des sciences, s'inscrit dans le vaste projet d'aménagement « Grand angle ».

Les travaux consisteront à :

- réhabiliter les bâtiments conservés,
- construire les extensions : petite salle, hall, administration, studio...
- aménager les extérieurs : parvis, accès.

Des équipements seront installés :

- équipements spécifiques : mobiliers fixes,
- équipements scénographiques.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 14 628 024€ TTC (12 190 053€ HT).

L'échéancier prévisionnel du projet est :

- démarrage de la phase désamiantage : mai 2021,
- démarrage des travaux : octobre 2021.

La durée des travaux est estimée à environ 22 mois.

Afin de mener à bien la réalisation de ce projet, la ville de Villeneuve d'Ascq sollicite en complément des autres soutiens, le concours financier de l'Etat à hauteur de 609 503€, dans le cadre du plan de relance de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) 2021.

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le samedi 12 décembre 2020

Le Maire,  
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20200706-177811A-AU-1-1  
Date AR Préfecture : mardi 22 décembre 2020